

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5122

concernant l'abrogation de la résolution 51-CA-750 et le mandat donné au secrétaire général en regard du calendrier de conservation et du plan de classification de l'Université

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU la Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1) et la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), auxquelles est assujettie l'Université et qui prévoient notamment que celle-ci doit se munir d'un calendrier de conservation et d'un plan de classification;

ATTENDU la résolution 51-CA-750 adoptée par le conseil d'administration, à sa séance du 24 septembre 1985, concernant le calendrier de conservation et le mandat octroyé au secrétaire général pour signer ledit calendrier et y apporter les modifications requises;

ATTENDU que le calendrier de conservation de l'Université n'a pas fait l'objet de mise à jour depuis le 7 septembre de l'année 1993;

ATTENDU les obligations légales de l'Université en regard de l'élaboration et de la mise à jour d'un calendrier de conservation, conformément à la Loi précitée;

ATTENDU les obligations légales de l'Université en regard de l'élaboration d'un plan de classification qui tient lieu de liste de classement, conformément à la Loi précitée;

ATTENDU les travaux entrepris depuis plus d'une année en vue de procéder à une actualisation de la mission des archives de l'Université et à une mise à niveau en rapport avec les obligations légales qui la gouvernent;

ATTENDU la recommandation de l'archiviste régionale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec de procéder à une mise à jour de la délégation de pouvoir au secrétaire général en matière de gestion du calendrier de conservation;

ATTENDU les explications du secrétaire général et la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

- **D'ABROGER** la résolution 51-CA-750;
- **DE MANDATER** le secrétaire général, en sa qualité de responsable du Service de gestion des documents et des archives, pour signer et soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, les mises à jour et les modifications effectuées au calendrier de conservation de l'Université ainsi qu'au plan de classification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5123

concernant l'adoption du nouveau cadre de gouvernance du réseau de l'Université du Québec – projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU l'initiative des chefs d'établissements du réseau de l'Université du Québec, dont le recteur de l'UQO, monsieur Jean Vaillancourt, et la présidente de l'Université du Québec, madame Sylvie Beauchamp, qui ont récemment effectué une démarche de réflexion collective sur l'avenir de l'Université du Québec qui a notamment abouti à une proposition relative à un nouveau cadre de gouvernance de même qu'à l'élaboration d'une proposition de projet de loi qui viendrait modifier l'actuelle Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU l'intérêt d'une révision majeure du cadre législatif et administratif actuel de l'Université du Québec pour consacrer l'autonomie des établissements dans la conduite de leurs responsabilités académiques et administratives;

ATTENDU que ladite proposition relative à un nouveau cadre de gouvernance pour l'Université du Québec de même que le projet de loi pour l'Université du Québec ont été transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, le 3 septembre 2009, tel qu'il appert de la lettre;

ATTENDU que cette démarche conjointe et solidaire des chefs d'établissements et de la présidente de l'Université du Québec s'inspire également de la nécessité de mettre fin à la confusion des responsabilités des conseils d'administration des établissements et celles des instances de l'Université du Québec, en fonction de la prise en compte de l'évolution normale des constituantes comme l'UQO vers une autonomie complète et qui sont désormais en mesure d'assumer les fonctions académiques et administratives et d'en rendre compte efficacement selon des standards élevés;

ATTENDU que le nouveau cadre de gouvernance proposé vise à mieux distinguer le partage des responsabilités entre les constituantes et l'appareil central du réseau et à éviter les nombreux dédoublements inutiles et coûteux;

ATTENDU qu'il vient également définir le rôle de cet appareil central comme lieu de regroupement des services et de l'expertise destinés à appuyer les universités membres dans leurs programmes et leurs actions et comme agence de développement et de coordination des programmes collectifs de formation et de recherche;

ATTENDU que les orientations proposées sont cohérentes, dans leur ensemble, avec la position prise par le conseil d'administration de l'UQO (résolution 319S-CA-4812), lors d'une réunion spéciale qui avait lieu le 25 février 2008, alors qu'il était invité à prendre position envers le rapport du *Groupe de travail sur la gouvernance universitaire au Québec*, élaboré à l'initiative de l'Institut sur la gouvernance d'organisations publiques et privées (IGOPP);

ATTENDU qu'il a été convenu par le conseil d'administration (résolution 336-CA-5062) de proposer un nouveau cadre de gouvernance pour le réseau de l'Université du Québec, principalement par l'intermédiaire du projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec, de procéder à une vaste consultation auprès des instances, des groupes et des associations, tant de la communauté interne que de la communauté externe, concernant le cadre de gouvernance proposé et de transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport les résultats détaillés de cette consultation;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5123

concernant l'adoption du nouveau cadre de gouvernance du réseau de l'Université du Québec – projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU la consultation sur le projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec menée entre le 19 octobre et le 13 novembre 2009, puis prolongée jusqu'au 22 janvier 2010, laquelle découlait de la résolution 336-CA-5062 adoptée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 21 septembre 2009;

ATTENDU la rencontre du recteur le 20 octobre 2009 avec tous les exécutifs des syndicats et associations de l'UQO ou leurs représentants;

ATTENDU les résultats du sondage à l'interne ainsi que les mémoires, les avis, les résolutions et les lettres d'appui reçus;

ATTENDU l'avis unanimement favorable formulé par la commission des études;

ATTENDU les discussions en séance et la recommandation du recteur;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE un avis favorable à la proposition relative au nouveau cadre de gouvernance du réseau de l'Université du Québec - projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5124

concernant l'offre de la mineure en psychologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU la banque de cours du module de la psychologie;

ATTENDU l'identité entre le plan de formation du profil «Introduction aux fondements de la psychologie» du certificat en psychologie et le plan de formation de la mineure en psychologie;

ATTENDU le plan de formation de la mineure en psychologie;

ATTENDU la résolution 281-CE-2031 de la commission des études;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

- **DE CONFIRMER** l'offre de la mineure en psychologie à compter de l'automne 2010;
- **DE RATTACHER** cette mineure au module de la psychologie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5125

concernant l'offre de la mineure en animation de groupes

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU la banque de cours du module de la psychologie;

ATTENDU l'identité entre le plan de formation du certificat en animation de groupes et le plan de formation de la mineure en animation de groupes;

ATTENDU le plan de formation de la mineure en animation de groupes;

ATTENDU la résolution 281-CE-2030 de la commission des études;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Guy Bellemare ,

IL EST RÉSOLU :

- **DE CONFIRMER** l'offre de la mineure en animation de groupes à compter de l'automne 2010;
- **DE RATTACHER** cette mineure au module de la psychologie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5126

concernant l'ouverture des admissions aux versions multilingues (français – anglais) des programmes de deuxième cycle en gestion de projet

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU le projet de création de versions multilingues (français – anglais) des programmes de deuxième cycle en gestion de projet;

ATTENDU la résolution 281-CE-2027 de la commission des études;

ATTENDU que le projet de création de versions multilingues (français – anglais) des programmes de deuxième cycle en gestion de projet émerge d'une demande explicite de la commission des études;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIR au trimestre d'automne 2010, selon un régime d'admission à temps plein et à temps partiel, à l'automne et à l'hiver, les admissions aux versions multilingues (français – anglais) des programmes de deuxième cycle en gestion de projet suivants :

- Programme court de deuxième cycle en gestion de projet;
- Diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion de projet;
- Maîtrise en gestion de projet sans mémoire;
- Maîtrise en gestion de projet avec mémoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5127

concernant la réouverture du baccalauréat en arts et en design

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU le projet de réouverture du baccalauréat en arts et en design;

ATTENDU la résolution 281-CE-2028 de la commission des études;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Maxime Rainville,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIER les admissions au Baccalauréat en arts et en design, à compter du trimestre d'automne 2010 selon un régime d'admission à temps complet et à temps partiel aux trimestres d'automne, et ce, en prenant en considération que le programme sera revu par la commission des études selon le modèle présenté au dossier en vue de son offre dès l'automne 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5128

concernant l'embauche d'une professeure au Département des sciences de l'éducation

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la formation pratique;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection en date du 1^{er} mars 2010;

ATTENDU l'extrait de la résolution UQO-DSE-10-88-560 de l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation du 24 mars 2010 recommandant l'embauche de madame Mylène Leroux à titre de professeure régulière;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Mylène Leroux;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Mylène Leroux à titre de professeure régulière dans le domaine de la formation pratique au Département des sciences de l'éducation, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} juin 2010 et se terminant le 31 mai 2012;

DE RENDRE le renouvellement de contrat, à titre de professeure régulière au Département des sciences de l'éducation, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Mylène Leroux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5129

concernant l'embauche d'une professeure au Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la santé mentale ou en délinquance / criminalité;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection en date du 26 mars 2010;

ATTENDU l'extrait no 609 de l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie du 1^{er} février 2010 recommandant l'embauche de madame Geneviève Piché à titre de professeure régulière;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Geneviève Piché;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Geneviève Piché à titre de professeure régulière dans le domaine de l'intervention en santé mentale ou en délinquance / criminalité au Département de psychoéducation et de psychologie, au site de travail Saint-Jérôme, pour la période débutant le 1^{er} juillet 2010 et se terminant le 31 mai 2012;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Geneviève Piché.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5130

concernant l'embauche d'une professeure au Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans les domaines de l'évaluation psychoéducative et l'évaluation de programme;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection en date du 26 mars 2010 ;

ATTENDU l'extrait no. 608 de l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie du 1^{er} février 2010 recommandant l'embauche de madame Annie Bérubé à titre de professeure régulière;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Annie Bérubé;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Annie Bérubé à titre de professeure régulière dans les domaines de l'évaluation psychoéducative et l'évaluation de programme au Département de psychoéducation et de psychologie, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} juillet 2010 et se terminant le 31 mai 2012;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Annie Bérubé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5131

concernant l'embauche d'un professeur au Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la neuropsychologie clinique;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection en date du 26 mars 2010;

ATTENDU l'extrait no 607 de l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie du 1^{er} février 2010 recommandant l'embauche de monsieur Daniel Fiset à titre de professeur régulier;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Daniel Fiset;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Daniel Fiset à titre de professeur régulier dans le domaine de la neuropsychologie clinique au Département de psychoéducation et de psychologie, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} juillet 2010 et se terminant le 31 mai 2012;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Daniel Fiset.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5132

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jacques Chevrier

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Jacques Chevrier à la communauté universitaire depuis le 1^{er} juin 1977;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jacques Chevrier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5133

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Louis Favreau

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Louis Favreau à la communauté universitaire depuis le 7 juillet 1986;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Louis Favreau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5134

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lucie Fréchette

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Lucie Fréchette à la communauté universitaire depuis le 1^{er} septembre 1976;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lucie Fréchette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5135

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Madeleine Lussier

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Madeleine Lussier à la communauté universitaire depuis le 1^{er} novembre 1979;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Madeleine Lussier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5136

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Ilie Popescu

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Ilie Popescu à la communauté universitaire depuis le 25 juillet 1983;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Ilie Popescu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5137

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lorraine Savoie-Zajc

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Lorraine Savoie-Zajc à la communauté universitaire depuis le 1^{er} juillet 1975;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lorraine Savoie-Zajc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5138

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Daniel Tremblay

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Daniel Tremblay à la communauté universitaire depuis le 1^{er} juillet 1987;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Daniel Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5139

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Carole Bérubé

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Carole Bérubé à la communauté universitaire depuis le 15 août 1977;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Carole Bérubé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5140

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jean Frenette

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Jean Frenette à la communauté universitaire depuis le 13 mars 1978;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jean Frenette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5141

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jacques Gallant

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Jacques Gallant à la communauté universitaire depuis le 23 août 1983;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jacques Gallant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5142

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Monique Légaré

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Monique Légaré à la communauté universitaire depuis le 16 juillet 1973;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Monique Légaré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5143

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Pierrette Mageau

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Pierrette Mageau à la communauté universitaire depuis le 23 avril 1975;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Pierrette Mageau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5144

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Ghislaine Perras

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Ghislaine Perras à la communauté universitaire depuis le 13 décembre 1976;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Ghislaine Perras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5145

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Carole Wilson

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Carole Wilson à la communauté universitaire depuis le 20 novembre 1991;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Carole Wilson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5146

concernant l'approbation des états financiers de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2008-2009

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU l'article 45 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 7.6 du Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU le rapport des vérificateurs externes concernant les états financiers de l'Université, au 31 mai 2009;

ATTENDU la confirmation tardive du calcul définitif des subventions attribuées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'Université, pour l'exercice 2008-2009;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les états financiers de l'Université du Québec en Outaouais au 31 mai 2009;

DE MANDATER le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, lesdits états financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5147

concernant l'approbation du Rapport financier annuel de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2008-2009

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU l'article 45 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 7.6 du Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU la certification du Rapport financier annuel par les vérificateurs externes de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Maxime Rainville,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le Rapport financier annuel pour l'exercice financier 2008-2009;

DE MANDATER le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit Rapport financier annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5148

concernant les modifications au plan des effectifs

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU la création d'un poste de technicien en bâtiment au Service des terrains et bâtiments affecté au campus de Saint-Jérôme, tel qu'il appert de la résolution 334-CA-5023 adoptée par le conseil d'administration à sa séance du 19 mai 2009;

ATTENDU les besoins identifiés par le Service des terrains et bâtiments et la constatation que ledit poste ne répond pas aux besoins de l'organisation;

ATTENDU la nécessité de créer un poste professionnel de chargé de projet en développement immobilier affecté aux opérations du campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER le plan des effectifs de la façon suivante:

- **Abolition** d'un poste technique – Technicien en bâtiment au Service des terrains et bâtiments affecté au campus de Saint-Jérôme;
- **Création** d'un poste professionnel de chargé de projet en développement immobilier au Service des terrains et bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5149

concernant l'attribution d'un contrat de services écoénergétiques

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 1.1 du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la Stratégie énergétique du Québec dans laquelle le gouvernement du Québec s'est engagé à améliorer la performance énergétique des bâtiments du secteur institutionnel;

ATTENDU que la cible du réseau de l'enseignement supérieur est une réduction de 14 pour cent de la consommation d'énergie au mètre carré, et ce, par rapport à l'année de référence 2002-2003;

ATTENDU l'appel de propositions lancé en deux volets sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO);

ATTENDU les propositions conformes reçues et la recommandation du comité d'évaluation;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un mandat à la Société de Contrôle Johnson, S.E.C. pour la réalisation de l'étude de faisabilité détaillée;

DE MANDATER ET D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à négocier et à signer, au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5150

concernant l'octroi d'un contrat de gestion et de prestation de services visant la gestion des librairies

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 1.1 du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que l'Université du Québec en Outaouais désire confier l'administration de ses librairies à un gestionnaire externe;

ATTENDU que le gestionnaire accepte d'administrer le service des librairies, aux conditions préalablement négociées et stipulées au contrat à intervenir entre les parties;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Maxime Rainville, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi, pour une période de trois (3) ans débutant le 1^{er} juin 2009, d'un contrat de gestion des librairies à la Coopérative collégiale et universitaire de l'Outaouais (COOPSCO), et ce, conformément aux conditions stipulées audit contrat à intervenir entre les parties;

DE MANDATER ET D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer, au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5151

concernant une recommandation pour la nomination de membres au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU la lettre de la présidente du conseil d'administration de la CRÉO adressée à la présidente du conseil, le 29 mars 2010, sollicitant de l'Université une recommandation de deux candidatures en vue de combler le siège de représentant du secteur « Éducation supérieure, recherche et science »;

ATTENDU que la présidente du conseil, madame Thonnard, qui siégeait comme représentante de ce secteur au sein du conseil d'administration de la CRÉO, a vu son mandat prendre fin;

ATTENDU la mission et les mandats de la CRÉO et l'importance, pour l'Université, de contribuer à son fonctionnement et de participer à ses instances décisionnelles;

ATTENDU la « Politique de nomination des membres de la société civile – Conseil d'administration de la CRÉO »;

ATTENDU que l'Université est reconnue en tant qu'organisation éligible à recommander des candidatures pour le poste de représentant du secteur précité au conseil d'administration de la CRÉO;

ATTENDU la recommandation de la présidente quant à la désignation des candidatures qu'elle propose de soumettre à la CRÉO;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER les deux candidatures suivantes pour le poste de représentant de la société civile au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, secteur « Éducation supérieure, recherche et science » :

monsieur Claude Chénier et madame Claudette Gatien, en tant que personnes siégeant au conseil d'administration de l'Université.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5152

concernant l'adoption de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU le règlement général 6 : « *RESSOURCES HUMAINES* » de l'Université du Québec;

ATTENDU l'échéance de la convention collective du groupe professionnel le 31 mai 2009;

ATTENDU l'entente de principe intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la résolution de l'Assemblée générale du Syndicat du groupe professionnel acceptant ladite entente de principe le 25 février 2010;

ATTENDU le projet de convention collective reflétant ladite entente de principe;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Maxime Rainville, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1^{er} juin 2009 au 30 avril 2014;

DE MANDATER le recteur, le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le directeur du Service des ressources humaines pour signer ladite convention collective pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5153

concernant l'adoption de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du personnel de soutien de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU le règlement général 6 : « *RESSOURCES HUMAINES* » de l'Université du Québec;

ATTENDU l'échéance de la convention collective du personnel de soutien le 31 mai 2009;

ATTENDU l'entente de principe intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du personnel de soutien de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la résolution de l'Assemblée générale du Syndicat du personnel de soutien acceptant ladite entente de principe le 31 mars 2010;

ATTENDU le projet de convention collective reflétant ladite entente de principe;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du personnel de soutien de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1^{er} juin 2009 au 30 avril 2014;

DE MANDATER le recteur, le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le directeur du Service des ressources humaines pour signer ladite convention collective pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 342-CA-5154

concernant le traitement exceptionnel : demandes d'admission à la version anglaise du programme de maîtrise en gestion de projet

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-deuxième réunion tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

ATTENDU la lettre d'une étudiante adressée à Mme Lucie Chénier, du Décanat des études;

ATTENDU la lettre d'une deuxième étudiante concernée par la même situation;

ATTENDU la lettre de Mme Marie-Jules Morris Bourguin, conseillère aux communications de l'AGE-UQO;

ATTENDU le souhait formulé par les étudiants dont les noms apparaissent sur la liste, en annexe, de pouvoir demander l'admission à d'autres versions anglaises de programmes dans la même discipline;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Maxime Rainville, appuyée par monsieur David Clément,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le registraire à traiter certaines demandes d'admission aux versions anglaises des programmes en gestion de projet, au trimestre d'automne 2010 uniquement, étant entendu que cette autorisation ne s'applique qu'aux étudiants dont les noms apparaissent sur la liste en annexe, qui sont déjà admis dans une version anglaise d'un programme en gestion de projet;

DE MANDATER le registraire pour contacter par téléphone tous les étudiants inscrits aux versions anglaises des programmes en gestion de projet, à l'exception de ceux couverts par la présente résolution et la résolution 339-CA-5103, afin de leur demander s'ils désirent être admis dans un autre programme de la même discipline. La liste des étudiants intéressés à se prévaloir de cette possibilité devra être communiquée au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche d'ici la prochaine séance régulière du conseil d'administration.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général